



NOTE D'INFORMATION N° 180 - /SEPMBPE/DGD/DU 04 AOUT 2017

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : 57^{ème} anniversaire de l'Indépendance.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service que, dans le cadre de la commémoration du 57^{ème} anniversaire de l'Indépendance de la République de Côte d'Ivoire qui se tiendra **le lundi 07 août 2017 à 10 heures au Palais de la Présidence de la République**, Monsieur le Directeur Général conduira la délégation de l'administration des Douanes, conformément à la liste ci-jointe.

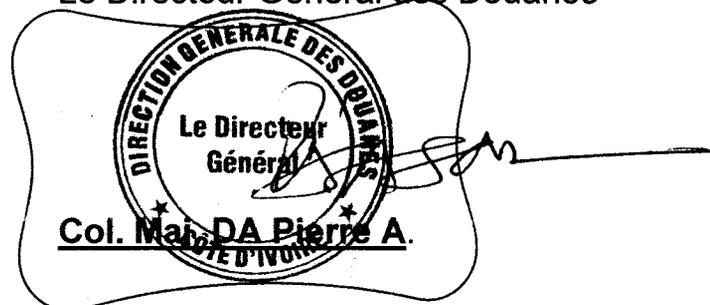
A cette fin, j'invite les personnes concernées à prendre toutes les dispositions utiles en vue de participer effectivement à ladite cérémonie pour laquelle **la mise en place est prévue à 9h15mn.**

Je précise qu'en application du décret n°2015-842 du 21 décembre 2015 portant réglementation de l'habillement et des attributs du personnel des Douanes, la tenue exigée pour la célébration de la Fête Nationale est la suivante :

- Pour les Officiers masculins : Vareuse et pantalon bleu nuit (*annexe 2*)
- Pour les Officiers féminins : Veste et jupe bleu nuit, escarpins noirs (les hauts talons sont proscrits).

J'attache du prix au strict respect des présentes dispositions.

Le Directeur Général des Douanes


Le Directeur
Général
Col. MAH DA PIERRE A.

LISTE DU PERSONNEL DE LA DOUANE
FETE DE L'INDEPENDANCE 2017

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION
1	Col. Major DA Pierre Alphonse	Directeur Général
2	Col. COULIBALY Amadou	Directeur Général Adjoint
3	Col. KADIO Albert Louis	Inspecteur Général
4	Col. COULIBALY Karim	Directeur de la Formation et de la Documentation
5	Col. GNEBEI née OUATTARA Alice	Directeur des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux
6	Col. MEITE Yacouba	Directeur des Enquêtes Douanières
7	Col. AMANI Oka	Directeur des Ressources Humaines
8	Col. KOUAME Anne Marie Olga	Directeur de la Communication, de la Qualité et du Partenariat avec le Secteur Privé
9	Lt. Col. SANOGO Ousmane	Directeur des Régimes Economiques
10	Col. ADJA Aby Jean Claude	Sous-Directeur des Equipements